

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

() ECRET N° 75/410 du 13 Septembre 1975

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.
(REGULARISATION)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement Congolais ;

() E C R E T E :

ARTICLE 1er : Est nommé à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévoue-
ment Congolais :

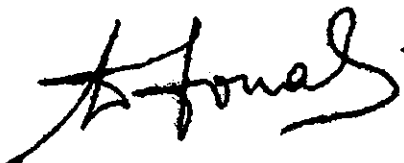
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur NKOUYA Fidèle, Président du Comité Syndical Ecole Polytechnique
BRAZZAVILLE.

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 13 SEPTEMBRE 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI, -